



Cautionnement « toutes sommes » consenti lors d'un premier contrat : non extension à un second contr

Fiche pratique publié le 22/02/2017, vu 2344 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Bien que visant « toutes sommes », le cautionnement souscrit à l'occasion d'un contrat de gérance de magasin ne couvre pas les dettes d'exploitation d'un autre magasin confié à la même personne, le second contrat ayant abrogé toute convention antérieure (Cass. com. 18-1-2017 n° 15-14.428 F-D)

Une société soutient que le cautionnement, donné pour « toute les sommes que le cautionné pourrait devoir au créancier », vaut aussi pour les dettes futures nées de nouveaux contrats pendant toute la période de validité du cautionnement, sans que la caution n'ait à manifester à nouveau son consentement pour garantir ces dettes.

Même ainsi rédigé, le cautionnement consenti lors de la signature du premier contrat de gérance ne peut pas être étendu au second contrat : un engagement de caution ne peut être étendu au-delà des limites dans lesquelles il a été contracté ([C. civ. art. 2292](#)) et doit s'interpréter strictement.

Le commerçant a cessé la gérance du premier magasin, un inventaire contradictoire de reprise étant effectué, pour reprendre la gérance d'un autre magasin trois jours plus tard ; les avenants aux deux contrats de gérance mentionnent qu'une copie du contrat de mandat sera délivrée à la caution pour lui permettre de mesurer l'étendue et la portée de ses obligations et que les conventions, contrats ou accords antérieurs passés par la société seront abrogés ; il se déduit de ces stipulations que le second contrat a abrogé le contrat antérieur.

http://www.assistant-juridique.fr/engagement_caution.jsp

A lire :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#) **NOUVEAU**
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Réussir à se faire payer](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Se porter caution : principaux risques](#)
- [Quelles précautions prendre avant de signer une caution ?](#)
- [Comment faire annuler un engagement de caution ?](#)
- [Les recours de la caution après paiement](#)

- [Les recours de la caution avant paiement](#)
- [Que devient la caution du dirigeant en cas de procédure collective ?](#)
- [Déclaration d'insaisissabilité : comment l'effectuer ?](#)